

CAHIER D'ACTEUR

DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES

PATRIMOINE - IMMOBILIER - PAYSAGE

Gilles BEAUVISAGE
Agent immobilier
Président de l'Union des commerçants
de Mers les Bains

Claude VAL
Réalisateur à Mers les Bains

Association syndicale autorisée du Bois
de Cise, représentée par son Président
Bernard RAMBURE

Jacqueline CORNET
Secrétaire de l'Association
des Propriétaires de Mers les Bains

Avec les collaborations de :
Jean-Robert GASPARD
Chercheur en sciences physiques

Daniel DAVID
Directeur de Recherche au CNRS (R)

Tous propriétaires sur le littoral picard.

Un patrimoine exceptionnel en danger spolié par le monde financier

Le projet des Deux Côtes dans sa variante « Large », présenté par la Compagnie du Vent, fait l'objet du débat public organisé par la CPDP (Commission Particulière du Débat Public) de mai à septembre 2010. Il s'inscrit dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Celui-ci, pour répondre aux engagements de la France dans l'Union Européenne, prévoit d'ici 2020 l'installation de 25 000 MW éoliens, dont 6 000 MW en éolien offshore.

La puissance installée du parc, **141 éoliennes** de 5 MW, soit 705 MW, en couvrirait 12 %. C'est une **énergie renouvelable**, mais **improbable quand à la puissance disponible et aléatoire dans le temps**, car liée au vent, faible productrice de CO₂, mais nécessitant l'installation de turbines à gaz productrices de CO₂.

Le choix de l'implantation sur les côtes normande et picarde se justifierait par le fait qu'elles sont parmi les plus ventées de France, et en raison de hauts fonds qui favoriseraient les installations. **MAIS CE N'EST PAS LE SEUL ENDROIT EN FRANCE CARACTERISE PAR UNE FAIBLE PROFONDEUR !**

Notre patrimoine en danger ! Il risque d'être vendu au monde financier :

Notre qualité de vie en question :

- le cadre de vie exceptionnel des riverains du projet, le site unique des falaises vues tant des rivages que de la mer, la Baie de Somme parmi les plus belles baies du monde, le parc du Marquenterre, aboutissement d'un grand projet de réserve naturelle et de migrations, Mers les Bains, classée station balnéaire et touristique et son Secteur sauvegardé de 600





villas préparant son entrée au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Bois de Cise, site inscrit à l'inventaire des sites pittoresques de la Somme, blotti dans sa valleuse dominant la mer...

- la volonté affichée des riverains de défendre leur terre, leurs rivages, leur horizon, la santé retrouvée, dans de grands espaces naturels saturés de lumière et de vent, en un mot préservés ;
- des sites touristiques non industrialisés, au charme authentique, où l'on revient régulièrement : 10 millions de touristes par an en Baie de Somme !
On y vient de France et de l'étranger, pour fuir par exemple le béton des plages belges, pour admirer un patrimoine architectural unique de villas balnéaires de la fin du 19^{ème} siècle : Anglais, Danois, Hollandais, Suisses, Allemands... tous voulant vivre des moments privilégiés dans notre environnement protégé. Ce sont ces touristes qui deviennent nos ambassadeurs, assurant naturellement la promotion de nos sites.



Le Bois de Cise, unique valleuse boisée naturelle de la côte picarde, s'étend sur une superficie de plus de 50 hectares. Inscrit à l'inventaire des sites pittoresques du Département, cette ancienne station balnéaire compte 224 propriétaires de parcelles boisées dont 183 résidences principales ou secondaires. Lors de l'assemblée générale du 25 juillet 2010, ils ont souhaité s'exprimer pour ou contre le projet éolien offshore des Deux Côtes, le résultat est le suivant : CONTRE : 97,6 %, pour 0 %, absences 2,4 %. Le point de vue du Bois de Cise ne doit pas devenir un haut lieu de tourisme industriel pour y « admirer » une vue barrée d'éoliennes.

Une rentabilité énergétique mineure pour un coût prohibitif :

- pour la France, exportatrice d'énergie électrique, l'éolien offshore ou terrestre est inutile, l'éolien industriel est parfaitement dispendieux.
- le projet, confié à des intérêts privés, n'est éminemment rentable que pour le promoteur qui s'assure une rentabilité de 16 à 20 %, et c'est bien entendu l'utilisateur EDF qui paie.
- le coût du projet est énorme, soit 1,8 milliards d'euros pour une production installée de 705 MW produisant à 35 % du temps.

Un projet auquel il manque un schéma directeur une concertation limitée - un débat faussé

La Commission Nationale du Débat Public a été saisie par la Compagnie du Vent, dans le respect de la loi qui impose un débat pour tout projet supérieur à 300 millions d'euros. Toutefois, la

CNDP, qui ne peut organiser qu'un seul débat par projet, s'est limitée à celui du Parc éolien des Deux Côtes. Or, sur nos côtes normande et picarde, plus de 7 projets sont envisagés. Ce sont en fait 530 éoliennes qui sont proposées, alors que le débat n'en concerne que 141 !

Cette situation particulièrement embarrassante a été signalée par la CNDP au Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer. Celle-ci a souligné l'intérêt « **d'organiser, une fois les zones propices définies, un débat public sur le développement de l'éolien offshore pour chaque façade maritime** ». Ainsi, le débat actuel **ne prenant pas en compte les impacts cumulés, est complètement faussé.**

Par ailleurs, force est de constater que le grand public, concerné au premier degré et partie prenante majeure au débat, a été très insuffisamment informé :

- très beaux documents non distribués (esplanade de Mers, Bois de Cise, Fort Mahon etc. ; affichage pratiquement inexistant, aucune annonce des débats dans la presse, offices de tourisme non avisés ;
- débat joué par internet, excluant une grande partie de la population ;
- réunions trop rapprochées dans le temps : 3 en 8 jours



en début de débat. Toutes les réunions fixées en pleine semaine, à l'exception du vendredi, c'est-à-dire aux moments où les résidents permanents sont au travail et où les estivants propriétaires ou locataires de leurs résidences secondaires ne sont pas là !

A l'initiative de bénévoles (donc aucune personne désignée ou sollicitée par la CNDP), distribution de tracts sur l'esplanade, sur la plage, dans les boîtes aux lettres, communication via internet en créant des sites à caractère de pétition (site organisé par une très ancienne famille mersoise : soshorizon.fr pour plus de 3 500 signatures). Ces bénévoles ont réalisé à leur seuls frais, sans aucune aide financière ou logistique, cette indispensable information, parce qu'ils avaient vite constaté que la belle propagande imprimée n'avait pas atteint son but.

Remarquons aussi que les interventions de la Compagnie du Vent

et des intervenants pro-éoliens ont occupé une place majeure, tant dans les débats que dans les enseignements tirés. En revanche, les réunions de proximité n'ont offert aux participants que les interventions et réponses de la Compagnie, aucun contradicteur n'étant prévu sur l'estrade.

Enfin, à trois mois du début des débats, un grand nombre de questions posées sur le site de la CNDP n'ont pas reçu de réponse. Ainsi, les coordonnées des associations, personnes physiques ou morales citées par la Compagnie du Vent et sur lesquelles elle s'appuie pour affirmer sans jamais convaincre.

Autre exemple du comportement de la Compagnie du Vent dans ce débat faussé : dans l'espace discussion de Site et Paysage, des internautes font l'apologie de l'éolien en mer. Or ces intervenants sont des collaborateurs d'entreprises française ou étrangères investies dans l'éolien.

La référence au Danemark non transposable

L'exemple danois, auquel se réfère continuellement la Compagnie du Vent, n'est pas transposable en raison des caractéristiques trop différentes des parcs éoliens cités :

- ▶ Les « récifs du diable » (là où s'échouaient les bateaux), traduction du nom « Horns Rev » :
 - Pour le premier, Horns Rev 1 – 80 éoliennes de 110 m de haut, puissance installée 160 MW, distance de la côte 14 km – projet mal accepté par la population. On omet de dire qu'il a réservé de mauvaises surprises, car il a fallu démonter toutes les machines dont le fonctionnement n'était pas satisfaisant. Après 10 ans de fonctionnement (cf. site.romandie.com), il va faire l'objet d'une vaste campagne de réparations en raison de plusieurs anomalies, le parc fonctionnant dans des conditions météo extrêmes et sans interruption.
 - Pour le second, Horns Rev 2 – 91 turbines, puissance installée 209 MW, situé à 30 km de la côte – parc bien accepté en raison de son éloignement.
- ▶ Parc d'Anholt, projeté dans le Kattegat entre le Jutland et la Suède, promoteur Dong Energy (seul candidat à l'appel d'offres), **considéré comme un projet énorme** avec ses 111 éoliennes de 3,6 MW, soit une puissance installée de 400 MW.

Enfin il faut rappeler que la Manche est un couloir, lieu de tous les courants et de tous les passages, alors que la Mer du Nord offre un immense territoire plus tranquille.

Dans un tel contexte, la Compagnie du Vent, qui, sans aucune expérience de l'éolien offshore, propose avec le **projet des Deux Côtes de mettre en place 141 éoliennes joue d'évidence les apprentis sorciers.**

Des éoliennes en feu : qu'en est-il du bilan carbone ?





Patrimoine confisqué – paysages détruits

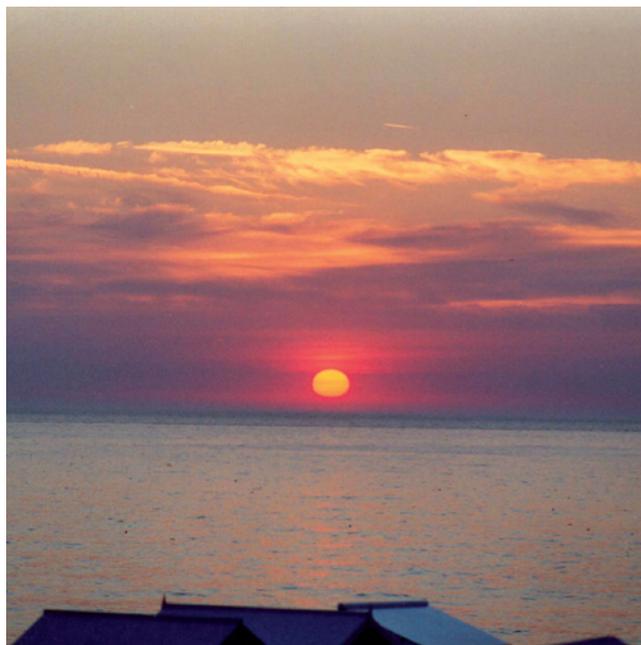
Le patrimoine en question :

Le patrimoine, c'est d'abord ce qui appartient à tous et sur lequel chacun de nous possède des droits inaliénables.

Quelle valeur attachons-nous au patrimoine, pris dans son sens large ? Il entre tant de subjectivité dans cette notion... Pourquoi le trouvons-nous beau ? Parce que l'on nous l'a dit ? Parce qu'il fait partie de notre cadre de vie ? Parce qu'il est là depuis longtemps, que nos ancêtres l'ont vu et que nous voulons le conserver pour nos enfants ?

La notion de patrimoine comporte, certes, bien des aspects subjectifs liés à la culture, à l'éducation : « Pourquoi la Baie de Somme est-elle classée parmi les plus belles baies du monde ? », « Pourquoi telle architecture des villas de Mers les Bains est-elle aussi remarquable ? », « Pourquoi conserver son caractère au Bois de Cise ? ». Pourquoi... ? Pourquoi... ? Pourquoi... ? ...

Il y a également la notion de valeur patrimoniale, sur laquelle il convient de revenir, mais qui reste très liée à la beauté d'un site.



Spécificité de la bande rétro-littorale et du paysage marin

Le « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens – Actualisation 2010 » est publié par le Ministère de l'écologie, l'énergie, du développement durable et de la mer. Il insiste sur la nécessité, dans le cas de l'éolien en mer, d'analyser à la fois le milieu marin et le milieu terrestre, notamment la partie rétro-littorale, cet espace qui relie la terre et la mer, en l'occurrence les communes côtières qui concentrent une grande partie des impacts socio-économiques et culturels du parc.

Ce guide insiste également sur la participation du public, qui doit être continue tout au long de l'élaboration du projet, et sur l'information de qualité qui doit être donnée aux habitants et aux associations.

Enfin, il y a la spécificité du paysage marin sur les côtes d'Albâtre et d'Opale : milieu de travail, milieu en action avec l'importance des marées, milieu de vie pour les mammifères, les poissons, les oiseaux..., milieu sans limites apportant la lumière qui vivifie, les couchers de soleil qui émerveillent, le vent qui fortifie, les jeux de plage qui rajeunissent le corps et l'esprit.

Patrimoine et paysages confisqués : les études d'impact

Tout au long des réunions du débat public, des études d'impact plus ou moins élaborées ont été proposées par la Compagnie du Vent et répétées de réunions en réunions, sans qu'elles intègrent, ou si modestement, l'intensité des débats montrant leur rejet. En effet, la plupart conclut à l'absence de conséquences notables.

Et pourtant, celles-ci existent :

L'impact visuel est majeur : au delà de tous les calculs dits scientifiques, regardons depuis la plage de Mers le clocher de l'église de Cayeux qui, distant de 14 km, atteint 35 m environ. Imaginons, à partir de cet amer, une éolienne quatre fois plus grande, puis 141 éoliennes regroupées sur une ligne de 16 km, voire plus. On imagine à quel point les simulations visuelles sont trompeuses. Et que dire de la vision de nuit : des feux blancs intermittents à la base des mâts et des feux rouges clignotant jour et nuit sur chaque éolienne, à la hauteur du rotor. Il convient, en l'absence des simulations qui ont été refusées, de regarder les bandes rouges formées sur l'horizon par les éoliennes terrestres implantées



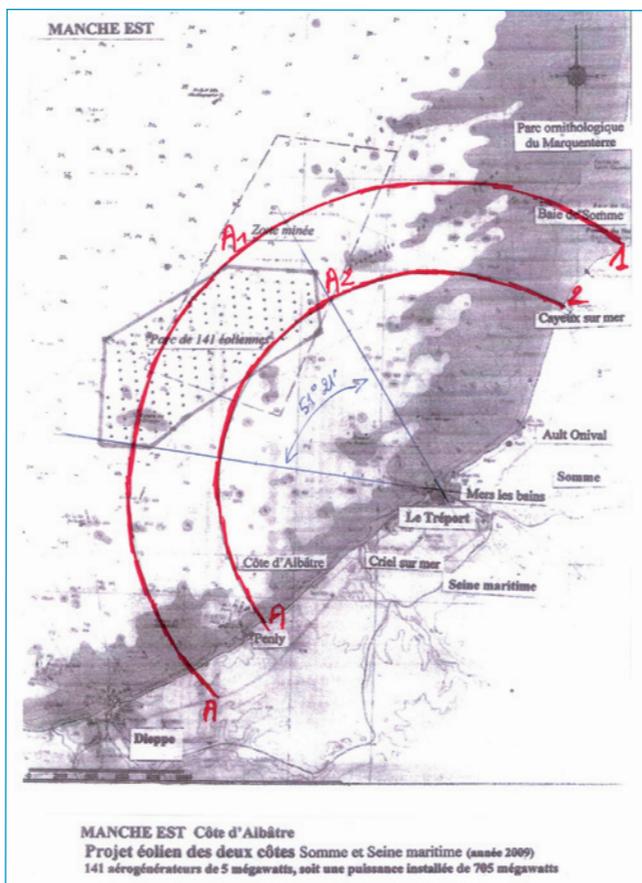
en Somme ; d'imaginer la perturbation créée lors des couchers de soleil absolument uniques, alors que l'on cherche à voir le rayon vert. Arrêtons enfin les débats relatifs à l'émission « Science publique » dans laquelle certains se permettent de dire qu'ils n'ont pas vu les éoliennes danoises lors de leur voyage, alors que d'autres sont revenus bouleversés par leur vue à partir du rivage.

Cette carte montre que les éoliennes seront pour la plupart situées entre les arcs de cercle A1 et A2. Celles représentées ne sont pas installées perpendiculairement au rivage, contrairement aux affirmations ; donc, pas d'effet de ligne, ce sera bien **UN VÉRITABLE MUR**. Les flashes violents de lumières blanches et rouges, destinées aux avions et aux bateaux, rappelleront constamment aux riverains la présence des éoliennes.



La dévaluation de l'immobilier : elle ne nécessite pas un recours aux études américaines de la Compagnie du Vent, le bon sens suffit. Si l'immobilier perd de sa valeur, qui entretiendra sans subventions le patrimoine unique du Secteur sauvegardé de Mers les Bains, qu'advient-il de la demande faite du classement de ce Secteur au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

Oui, en France, la présence d'une éolienne fait baisser le prix de l'immobilier : voir *Le Courrier de l'Ouest* (Maine et Loire) du 11 juin 2010. Un élu a caché l'arrivée d'une éolienne visible depuis sa maison. Il savait donc qu'il rencontrerait des difficultés pour vendre celle-ci ; il avait déjà dû consentir une réduction de 90 000 € entre 2005 et 2007, époque où le marché immobilier se portait bien. Pour ne pas à avoir à baisser encore son prix, il a préféré taire l'arrivée de l'éolienne.



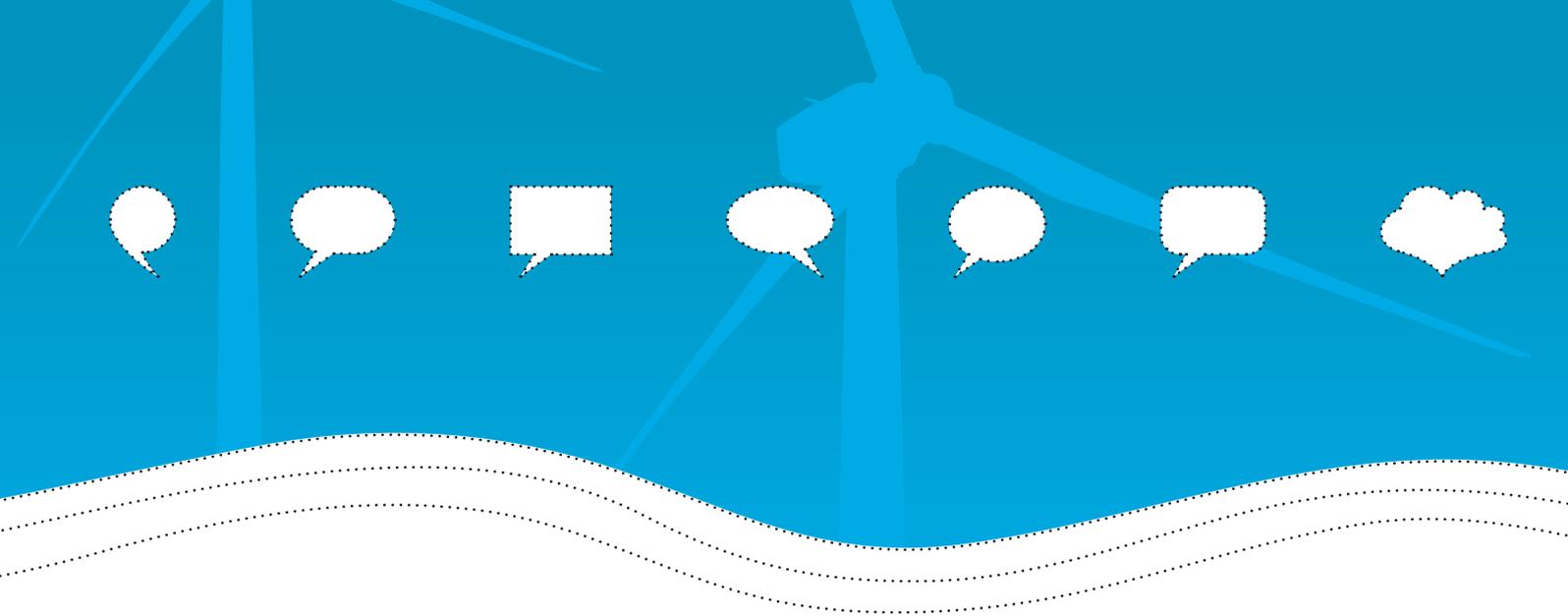
► Justice. Une maison, c'est moins cher avec une éolienne devant

La Cour d'appel a rendu hier un arrêt très attendu par les opposants aux éoliennes. Le vendeur d'une maison à Amigné, dans la commune de Tigné, a été condamné à payer 18 000 € de dommages et intérêts à un couple d'acheteurs auquel il avait « oublié » de dire qu'un projet d'implantation d'éolienne était dans les cartons des aménageurs, à 1 100 mètres de leur maison. Le juge a reconnu la « mauvaise foi » du vendeur, qui a dit qu'il n'avait pas connaissance de ce projet alors qu'il l'avait voté en tant qu'élu à la Fosse-de-Tigné. Il reconnaît également le préjudice des vendeurs, ce qui signifie que l'implantation

d'une éolienne fait perdre, de facto, de la valeur à une maison près de laquelle elle s'installe. Par ailleurs, le vendeur se retrouve avec la maison sur les bras parce que le juge considère que cette dissimulation « empêche la réalisation du contrat ». La vente prévue et signée ne se fera donc pas. Pour le vendeur, c'est donc un peu la triple peine : il ne vend pas sa maison par cette opération, s'il la vend à d'autres acheteurs, ça sera sans doute moins cher qu'escompté et il doit 18 000 € au jeune couple qui voulait l'acheter.

Jean-Yves LIGNEL

Ainsi, pour une maison mise en vente 270 000 €, le prix avait été ramené à 180 000 €, **soit une perte de valeur de PLUS DU TIERS.**



La Compagnie du Vent nous informe des résultats d'une étude universitaire aux Etats-Unis dont le résultat serait que, sur 7 500 transactions immobilières, aucune n'ait subi l'impact de l'un des 631 parcs éoliens. Les éoliennes de Californie (état le plus habité des Etats-Unis) sont installées dans les Tehachapi Mountains, petite chaîne montagneuse où les vents sont réguliers (20 à 30 km/h), les machines sont de petite taille (30 mètres), à 160 km de la côte. Une éolienne située à pareille distance d'une zone d'habitation n'a pas d'incidence sur le prix de l'immobilier.

Cette dépréciation immobilière, avec des jugements ordonnant une démolition partielle, est traitée dans un article publié dans le numéro 1050 du *Particulier*.

Non aux réponses déshumanisées et toujours les mêmes de la Compagnie du Vent.

DE VRAIS PROBLEMES NON RESOLUS PAR LA COMPAGNIE DU VENT ET LE DEBAT QUI SE TERMINE.

Il faut en appeler a nos élus :

**OU SONT-ILS DANS CE DEBAT ?
QU'ONT-ILS A NOUS DIRE ?
AURAIENT-ILS OUBLIE LEURS ELECTEURS ?**

D'autres régions, sur lesquelles des projets éoliens sont remis en cause, sont mieux défendues que nous ne le sommes.

**SERIONS-NOUS LES PARENTS PAUVRES DE L'EOLIEN ?
NON AU PROJET DES DEUX COTES !
NON ! NON !**

GDF Suez, dans un document de l'AFP du 22 juin 2010, ne vient-il pas d'indiquer que l'éolien est « quasiment à l'arrêt depuis le début de l'année en raison des nombreux recours devant les tribunaux » ?

Faut-il remettre à plat le projet ? SANS AUCUN DOUTE !

Se pencher, certes, sur des variantes du projet en nombre et en localisation des éoliennes, mais surtout réfléchir globalement plus en profondeur :

- Quels sont nos besoins en énergie, quelles formes d'énergie faut-il développer, que peut-on attendre de la recherche sur l'éolien lui-même (éoliennes flottantes qui pourraient se construire sur la plupart des rivages), que peut-on attendre d'autres énergies renouvelables ?
- Il nous faut des projets mieux maîtrisés en fonction de la consommation et des puissances à prévoir, limitant les transports d'énergie si porteurs de déperditions.